



GURU ORGANIC ENERGY CÉLÈBRE SON 25^E ANNIVERSAIRE AVEC LA CERTIFICATION GREAT PLACE TO WORK 2024

**Great
Place
To
Work®**

Montréal (Québec), le 9 juillet 2024 – GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) (« **GURU** » ou la « **Société** »), la première marque de boissons énergisantes biologiques au Canada¹, est fière d'annoncer qu'elle a été certifiée par Great Place To Work® pour 2024. Cette distinction prestigieuse, qui coïncide avec le 25e anniversaire de GURU, témoigne de l'engagement indéfectible de la Société à créer un environnement de travail favorable et dynamique.

La certification Great Place To Work® est basée entièrement sur ce que les employés actuels disent de leur expérience de travail chez GURU. Cette année, un impressionnant taux de 100 % des employés ont affirmé que GURU est un excellent lieu de travail – huit points de plus que les meilleurs lieux de travail 2024 du Canada. De plus, 100 % des employés affirment être traités de façon équitable, indépendamment de leur genre, de leur origine ethnique ou de leur orientation sexuelle, ce qui s'aligne parfaitement sur les valeurs et l'engagement de GURU en matière de diversité. Great Place To Work® est l'autorité mondiale en matière de culture au travail, d'expérience des employés et de comportements de leadership éprouvés pour générer des revenus supérieurs à ceux du marché, fidéliser les employés et accroître l'innovation.

« La certification Great Place To Work est une réalisation très convoitée qui nécessite un engagement constant et volontaire en faveur de l'expérience globale des employés, » déclare Sarah Lewis-Kulin, vice-présidente de la reconnaissance mondiale chez Great Place To Work. Elle souligne que la certification est la seule reconnaissance officielle obtenue grâce à la rétroaction en temps réel des employés sur la culture de leur entreprise. « En obtenant cette reconnaissance, il est évident que GURU se distingue comme l'une des meilleures entreprises où travailler, en offrant à ses employés un excellent environnement de travail. »

« Nous sommes ravis d'être certifiés Great Place To Work, car nous considérons l'expérience des employés comme une priorité quotidienne, » a déclaré Carl Goyette, président et chef de la direction de GURU. « Cette année est particulièrement spéciale puisque nous célébrons notre 25e anniversaire. Nous devons notre succès continu à notre équipe dévouée chez GURU. Nous leur rendons hommage et les remercions pour tout ce qu'ils font pour mériter cette incroyable reconnaissance. »

Alors que GURU célèbre cette étape importante, la Société demeure engagée à favoriser un milieu de travail qui encourage l'innovation, la collaboration et la croissance. Vivement de nombreuses années de succès et de reconnaissance en tant que lieu de travail exceptionnel !

Pour plus d'informations sur GURU Organic Energy et les opportunités de carrière, visitez www.guruenergy.com.

À propos des produits GURU

Les boissons énergisantes GURU sont conçues à partir d'une courte liste d'ingrédients actifs à base de plantes, dont la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame. Ces ingrédients

soigneusement sélectionnés sont incorporés dans des mélanges uniques qui poussent votre corps à aller plus loin et votre esprit à être plus vif.

À propos de GURU Organic Energy

GURU Organic Energy Corp. (TSX: GURU) est une entreprise dynamique à croissance rapide et la première au monde à lancer une boisson énergisante naturelle conçue à partir de plantes en 1999. La Société commercialise des boissons énergisantes biologiques au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de distribution estimé à environ 25 000 points de vente et par l'entremise de www.guruenergy.com et d'Amazon. GURU a su bâtir une marque inspirante avec une liste d'ingrédients naturels et biologiques, y compris de la caféine naturelle, sans sucralose ni aspartame, qui offre aux consommateurs une *Bonne Énergie* qui ne vient jamais au détriment de leur santé. La Société s'est engagée à réaliser sa mission visant à faire le ménage de l'industrie des boissons énergisantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.guruenergy.com ou suivez-nous [@guruenergydrink](https://www.instagram.com/guruenergydrink) sur Instagram, [@guruenergy](https://www.facebook.com/guruenergy) sur Facebook et [@guruenergydrink](https://www.tiktok.com/@guruenergydrink) sur TikTok.

À propos de Great Place To Work®

En tant qu'autorité mondiale en matière de culture au travail, Great Place To Work® apporte 30 ans de recherche et de données révolutionnaires pour aider chaque lieu de travail à devenir un excellent lieu de travail pour tous. Leur plateforme propriétaire et leur modèle For All™ aident les entreprises à évaluer l'expérience de chaque employé, les lieux de travail exemplaires devenant certifiés Great Place To Work® ou recevant une reconnaissance sur une liste des meilleurs lieux de travail™ très convoitée.

À propos de la certification Great Place To Work

La certification Great Place To Work® est la reconnaissance la plus définitive de « l'employeur de choix » que les entreprises aspirent à obtenir. Il s'agit de la seule reconnaissance basée entièrement sur ce que les employés rapportent de leur expérience sur le lieu de travail - plus précisément, sur la constance avec laquelle ils font l'expérience d'un lieu de travail où règne la confiance. La certification Great Place To Work est reconnue mondialement par les employés et les employeurs et constitue la référence mondiale en matière d'identification et de reconnaissance de l'expérience exceptionnelle des employés. Chaque année, plus de 10 000 entreprises dans 60 pays se portent candidates à la certification Great Place To Work.

Pour en savoir plus, visitez greatplacetowork.com et suivez Great Place To Work sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/greatplacetowork), [Twitter](https://twitter.com/greatplacetowork), [Facebook](https://www.facebook.com/greatplacetowork) et [Instagram](https://www.instagram.com/greatplacetowork).

¹ Nielsen: période de 52 semaines se terminant le 21 mai 2024, All Channels, Canada vs la même période l'an dernier.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

GURU Organic Energy

Investisseurs

Carl Goyette, président et chef de la direction
Ingy Sarraf, cheffe de la direction financière
514-845-4878
investors@guruenergy.com

Médias

Lyla Radmanovich
PELICAN PR
514-845-8763
media@rppelican.ca

Francois Kalos

francois.kalos@guruenergy.com

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des informations relatives aux objectifs et aux stratégies de la Société pour atteindre ces

objectifs, ainsi que des informations relatives aux convictions, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de la direction. Ces informations prospectives sont identifiées par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « peut », « devrait », « pourrait », « s'attendre », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « continuer », la forme négative de ces termes et une terminologie similaire, y compris des références à des hypothèses, bien que toutes les informations prospectives ne contiennent pas ces termes et expressions. Les informations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre la Société et ses activités, ses opérations, ses perspectives et ses risques à un moment précis, dans le contexte des développements historiques et futurs possibles, et le lecteur est donc prévenu que ces informations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. Les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la direction, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque suivants, qui sont examinés plus en détail sous la rubrique « FACTEURS DE RISQUE » de la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2023: la gestion de la croissance; la dépendance à l'égard du personnel clé; la dépendance à l'égard des clients clés; les changements dans les préférences des consommateurs; les changements importants dans la réglementation gouvernementale; les critiques à l'égard des produits de boissons énergisantes et/ou du marché des boissons énergisantes; le ralentissement économique et l'incertitude continue sur les marchés financiers et d'autres changements défavorables dans les conditions économiques ou politiques générales, ainsi que la pandémie de la COVID-19, la guerre en Ukraine et les développements géopolitiques, les pressions inflationnistes mondiales ou d'autres phénomènes macroéconomiques majeurs; les événements catastrophiques mondiaux ou régionaux; les fluctuations des taux de change des devises étrangères; l'inflation; les revenus provenant entièrement des boissons énergisantes; l'augmentation de la concurrence; les relations avec les co-emballeurs et les distributeurs et/ou leur capacité à fabriquer et/ou distribuer les produits de GURU; la demande pour les produits de GURU est plutôt saisonnière; les relations avec les clients existants; l'évolution du marché de la vente au détail; l'augmentation des coûts et/ou les pénuries de matières premières et/ou d'ingrédients et/ou de carburant et/ou les coûts de co-emballage; l'incapacité à estimer avec précision la demande pour ses produits; les antécédents de flux de trésorerie négatifs et l'absence d'assurance d'une rentabilité continue ou d'un BAIIA positif; le rachat d'actions ordinaires; les droits de propriété intellectuelle; le maintien de l'image de marque ou de la qualité des produits; la rétention des services à plein temps des hauts dirigeants; les changements climatiques; les litiges; les systèmes de technologie de l'information; la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels; les risques associés à l'entente de distribution avec PepsiCo; le traitement comptable des bons de souscription de PepsiCo; les conflits d'intérêts; la consolidation des détaillants, des grossistes et des distributeurs et position dominante des principaux acteurs; le respect des lois sur la confidentialité des données et la protection des données personnelles; la gestion des lancements de nouveaux produits; la révision des réglementations sur les déclarations publicitaires, ainsi que les autres facteurs de risque mentionnés dans d'autres documents que la direction a rendu publics, y compris ceux déposés de temps à autre auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas connaissance actuellement ou que la direction considère actuellement comme négligeables pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Bien que les informations prospectives contenues dans le présent document soient fondées sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables à la date à laquelle elles ont été formulées, les investisseurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux informations prospectives. Certaines hypothèses ont été formulées lors de la préparation des informations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances commerciales, les conditions du marché et la demande des clients. Par conséquent, toutes les informations prospectives contenues dans le présent document sont assorties de la mise en garde qui précède, et rien ne garantit que les résultats ou les développements anticipés par la direction se concrétiseront ou, même s'ils se concrétisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les informations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et la direction ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations prospectives à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.